

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 15.11.2023
Convocation faite
Le 31.10.2023

Délibération
N°2023-11-200

Information du Président
sur ses actes pris dans
le cadre de ses délégations :
Création de deux nouvelles
brigades de gendarmerie
nationale dans les Ardennes

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 07 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi sept novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (à partir du point n°2023-11-181), Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Robert ITUCCI, M^{mes} Angélique WAUTOT, Jennifer PECHEUX (à partir du point n°2023-11-181 et à partir du point n°2023-11-183), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Pascal GILLAUX (jusqu'au point n°2023-11-180), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX), M^{mes} Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n°2023-11-180 et au point n°2023-11-182), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Le Président donne au Conseil l'information suivante :

Le 2 octobre dernier, le Président de la République a dévoilé, lors d'un déplacement à Tonneins, la liste des 238 brigades de gendarmerie nationale retenues, conformément à l'engagement qu'il avait pris en 2022.

Cette mesure vise à la fois à renforcer le service public de la sécurité dans nos territoires mais également à adapter le maillage territorial de la gendarmerie aux évolutions de la démographie et de la délinquance.

A la suite d'une concertation menée localement, les brigades suivantes ont été retenues dans le département des Ardennes :

- Création d'une brigade fixe à Auvillers-les-Forges, permettant le renforcement du maillage territorial à l'ouest du département, frontalier de l'Aisne ;
- Création d'une brigade mobile sur le ressort des communes de Vireux-Wallerand, Hargnies, Thilay et Hautes-Rivières afin de renforcer le maillage territorial de la communauté de brigades de la pointe Nord du département, frontalier de la Belgique.

Ces nouvelles brigades proposeront aux habitants des services publics tels que l'accueil du public, des victimes, la prise de plainte et renforceront la présence des forces de l'ordre sur l'ensemble du territoire.

Elles viendront renforcer les 30 brigades de gendarmerie déjà existantes dans le département des Ardennes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **prendre acte** de cette information.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by several vertical and horizontal strokes, all contained within a large, hand-drawn oval.